

Facts & Figures 2004/2005



**Adresse postale**

Office fédéral de l'énergie OFEN

3003 Berne

Tél. 031 322 56 11 / fax 031 323 25 00

office@bfe.admin.ch

www.suisse-energie.ch

Adresse visiteurs

Office fédéral de l'énergie OFEN

Worblentalstrasse 32

3063 Ittigen

Accès

Ligne de chemin «S7» au départ de la gare de Berne, arrêt Papiermühle, environ 5 minutes à pied.

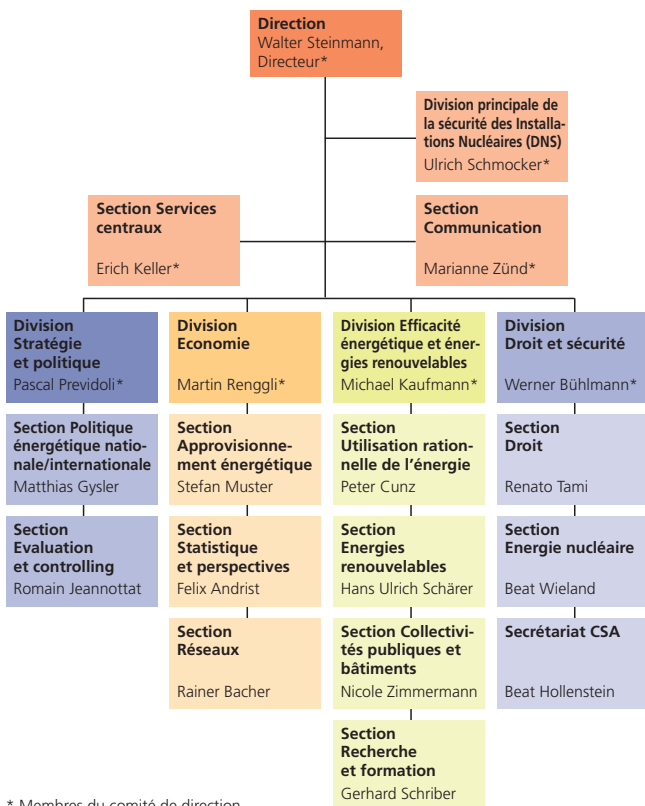
Par l'autoroute, sortie Bern-Wankdorf, suivre Ittigen; places de parking à la disposition des visiteurs.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est le centre de compétences, au sein du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour toutes les questions liées à l'approvisionnement énergétique et à l'utilisation de l'énergie.

L'OFEN:

- crée les conditions nécessaires à un approvisionnement énergétique suffisant, stable, diversifié, économique et durable;
- veille à l'application de normes de sécurité élevées lors de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie;
- favorise une utilisation efficace de l'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂;
- encourage et coordonne la recherche nationale dans le domaine de l'énergie et soutient la création de nouveaux marchés favorisant l'approvisionnement et l'utilisation durables de l'énergie.

Face à l'évolution très rapide que connaissent la politique, l'économie et la technologie dans le domaine énergétique, les travaux de l'OFEN s'inscrivent dans un canevas toujours plus dense et plus complexe. Pour se donner les moyens de mieux réagir aux exigences croissantes et de rendre les processus de travail encore plus efficaces, plus concrets et davantage orientés vers les objectifs, l'OFEN s'est doté en août 2004 d'une nouvelle structure comprenant quatre divisions spécialisées.



* Membres du comité de direction

La **division Stratégie et politique** est l'interlocuteur central pour les questions relevant de la politique énergétique suisse. Ses tâches comprennent des évaluations, des analyses d'impact et le développement de mesures en matière de politique énergétique. La division est également responsable de la coordination et de l'intégration de la politique énergétique helvétique dans le contexte international. Ses spécialistes représentent les intérêts de la Suisse dans les différents organes et groupes de surveillance internationaux et dans les négociations multilatérales. La division est également chargée du controlling de l'office et de l'exécution des projets stratégiques internes, comme notamment la stratégie de l'office, ELIAS, et la mutation de l'OFEN en une unité administrative GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire).

La **division Economie** est responsable du projet de mise en place d'une nouvelle organisation pour les marchés électrique et gazier. Elle consacre son attention en particulier au service public, à la sécurité de l'approvisionnement, à la création de conditions favorables à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et à la fourniture des instruments nécessaires. Les spécialistes de cette division collectent, traitent et analysent les données relatives au domaine de l'énergie; ils établissent des statistiques sur l'offre et la consommation d'énergie en Suisse. La division dresse le tableau des perspectives énergétiques à long terme, sur lesquelles reposeront les futures décisions politiques. De plus, elle participe activement au débat scientifique sur l'évaluation et le développement de l'approvisionnement en énergie.

La **division Efficacité énergétique et énergies renouvelables** dirige et coordonne les activités du programme de partenariat SuisseEnergie, grâce auquel l'OFEN contribue largement à la mise en œuvre concrète de la politique énergétique

et climatique de la suisse. Un volet important de ses tâches consiste à cultiver des relations avec les partenaires et les réseaux du programme, avec les cantons, les communes et l'économie, ainsi qu'avec les organisations de protection de l'environnement et les associations de consommateurs. Pour atteindre l'objectif principal du programme, à savoir réduire d'ici à 2010 les émissions de CO₂ de 10% par rapport à 1990, SuisseEnergie encourage l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et l'artisanat, dans le secteur tertiaire et pour la mobilité. Par ailleurs, la division élabore des concepts et soutient des projets visant à renforcer le recours aux énergies renouvelables. Pour assurer le développement des technologies et la transposition des connaissances dans la pratique, elle met en œuvre des moyens tels que programmes de recherche, coordination de la recherche nationale dans le domaine de l'énergie et activités de transfert technologique, de formation et de perfectionnement dans le domaine de l'environnement en général.

La division **Droit et sécurité** compte parmi ses fonctions essentielles le suivi de tous les aspects juridiques de l'office. Elle élabore les projets de lois, assure le suivi des procédures de consultation, prépare les messages adressés au Parlement et accompagne les délibérations parlementaires. Pour ce qui relève de l'exécution, la division prépare les décisions d'autorisation dans le domaine de l'énergie nucléaire et accorde les autorisations de planification et d'exploitation pour les conduites de gaz naturel et les oléoducs ainsi que pour les installations électriques, notamment les lignes à haute tension. Elle accomplit ces tâches en collaboration étroite avec les instances fédérales spécialisées en matière de sécurité technique (DSN, IFP, IFICF) et contribue ainsi à ce que la surveillance soit exercée avec efficacité et qualité. De plus, la division assume les tâches techniques et une fonction de régulation dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire et elle prépare la documenta-

tion nécessaire à la gestion des déchets radioactifs en Suisse. La division comprend également le secrétariat de la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (CSA), sise à Würenlingen (AG).

La **section Communication** est le centre de compétences et la plaque tournante des relations publiques de l'office pour tous les domaines qu'il traite. Elle veille à donner de l'OFEN l'image d'un office fédéral actif, compétent et orienté vers les prestations. A cet effet, la transmission de l'information et l'entretien de bonnes relations avec les groupes cibles de l'OFEN et avec les médias jouent un rôle essentiel. Des outils variés sont utilisés, tels qu'Internet, communiqués de presse, conférences de presse, ateliers et séminaires, publications, participation à des salons, articles spécialisés et conférences.

La **section Services centraux** assume les fonctions transversales et les services classiques nécessaires au bon déroulement des procédures administratives au sein de l'OFEN. Les services suivants sont rattachés à la division: le service du personnel, le service financier, le service d'intendance, le service de traduction, l'informatique centrale, la bibliothèque, le secrétariat de direction et le service d'assistance. La section participe de manière significative à la mise en œuvre des projets de changement en cours à l'OFEN (GMEB, ELIAS).

En tant qu'autorité fédérale de surveillance, la **Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN)**, sise à Würenlingen (AG), surveille et évalue la sécurité technique des installations nucléaires suisses et la protection contre les radiations. Depuis 2004, la DSN est soumise au régime GMEB et gère ses activités selon le mandat de prestations valable quatre ans confié par la Confédération et selon la convention d'objectifs conclue annuellement avec l'OFEN.

Application de la loi sur l'énergie nucléaire

La nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (LENu) entre en vigueur le 1^{er} février 2005. L'ordonnance sur l'énergie nucléaire, nécessaire pour l'application de la LENu, a été approuvée par le Conseil fédéral en décembre 2004. D'autres ordonnances d'exécution de la LENu passeront en consultation au cours de l'année 2005, avant d'être mises en vigueur par le Conseil fédéral.

Révision de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire

Une révision totale de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire (LRCN) est prévue pour permettre la ratification des Conventions internationales de Paris et de Bruxelles sur la responsabilité civile en matière nucléaire. Cette révision doit notamment relever la couverture d'assurance. Le projet devrait être soumis à la consultation durant le premier semestre 2005.

Gestion des déchets radioactifs

Les documents relatifs à l'étude de faisabilité du stockage des déchets hautement radioactifs seront publiés au cours de l'année 2005. Toutes les parties concernées auront ainsi l'occasion de prendre position. Par ailleurs, c'est aussi en 2005 que doit être déterminée la procédure de choix d'un site pour le dépôt géologique en profondeur dans le cadre d'un plan sectoriel élaboré conformément à la loi sur l'aménagement du territoire. Les cantons, les autorités compétentes des pays voisins et les organes fédéraux concernés sont associés à l'élaboration de cette procédure.

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité

Le projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), élaboré et mis en consultation en 2004, sera discuté au Parlement à partir de 2005. Cette loi accorde une place centrale au service public et à la sécurité de l'approvisionnement. Elle veille à l'absence de discrimination dans l'utilisation du réseau. Parallèlement, une révision de la loi sur l'électricité est aussi présentée au Parlement, l'objectif étant de créer un cadre juridique pour le commerce international de l'électricité qui soit compatible avec les dispositions de l'UE. Elle devrait entrer en vigueur en 2006.

Marquage du courant et financement des coûts supplémentaires

En novembre 2004, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur l'énergie, donnant ainsi son feu vert à l'introduction du marquage du courant qui améliorera la transparence à l'intention des consommateurs et consommatrices de courant. En 2005, les entreprises fournissant de l'électricité devront effectuer les premiers relevés, qui leur seront nécessaires à partir de 2006 pour fournir les informations obligatoires sur l'origine du courant et la nature de la production. L'OFEN accompagnera ces travaux, ainsi que la mise en œuvre du nouveau mécanisme de financement devant compenser le surcoût lié à l'injection de courant issu des petites installations.

Perspectives énergétiques 2035/2050

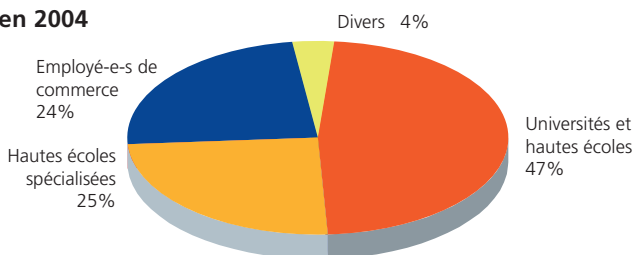
Le projet «Perspectives énergétiques 2035/2050» vise à montrer de quoi pourrait se composer la production d'énergie pour satisfaire les besoins de la Suisse en électricité, en chauffage et en mobilité en 2035, puis en 2050. Les résultats, qui seront disponibles en fin d'année 2005, formeront la base des futures décisions en matière de politique énergétique. Parallèlement aux travaux scientifiques, le «Forum perspectives énergétiques» donne la parole aux représentants de l'économie, des cantons, des milieux scientifiques, des organisations de consommateurs et de protection de l'environnement pour un débat sur les options principales qu'offrent les scénarios d'avenir et leurs conséquences. Les plus jeunes ne sont pas en reste puisque des classes choisies dans toute la Suisse élaborent, au cours des six premiers mois de l'année, leurs propres scénarios énergétiques et les perspectives qui en découlent.

Deuxième volet de SuisseEnergie

Durant l'année 2005, SuisseEnergie met au point la stratégie de la seconde partie de son programme, qui ira de 2006 à 2010. L'objectif est d'attribuer les ressources restantes encore davantage à des mesures énergétiques et de renforcer les contributions à des objectifs concrets. Il est également prévu de développer les partenariats et de mettre les synergies davantage à profit. La stratégie adoptée par SuisseEnergie dépendra largement de la décision que le Conseil fédéral devrait prendre en 2005 quant à l'introduction d'une taxe sur le CO₂ et/ou d'un «centime climatique». La campagne «bien-construire» continue. Cette plateforme sert à diffuser le savoir-faire sur les possibilités d'économie dans le domaine du chauffage des bâtiments.

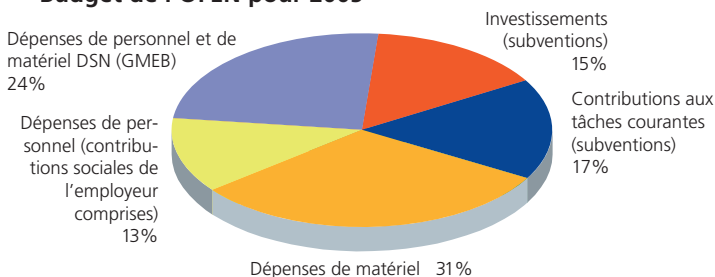
En 2004, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) employait 113 collaborateurs et collaboratrices, totalisant l'équivalent de 105,5 postes à plein temps. Les femmes représentaient 34% de l'effectif total, et 20% des cadres. La part du personnel francophone était de 14%. Pour remplir les tâches qui lui sont légalement dévolues, l'OFEN requiert de ses collaborateurs et collaboratrices un vaste savoir spécialisé fondé sur la pratique et la recherche. La part d'universitaires et de diplômé-e-s des hautes écoles et des hautes écoles spécialisées est donc très élevée: 72%. Nos collaborateurs et collaboratrices veillent à se perfectionner régulièrement dans leur spécialité et à entretenir des échanges continus avec les acteurs et actrices de l'administration, de l'économie, de la politique, des milieux scientifiques et des ONG.

Formation professionnelle des employés de l'OFEN en 2004

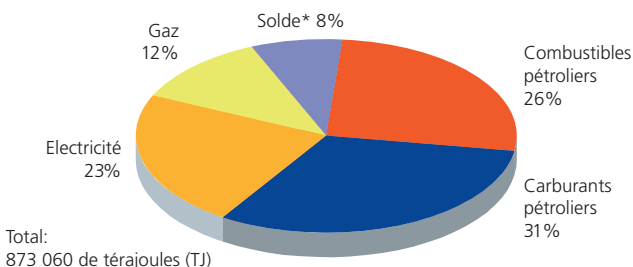


Les dépenses de l'OFEN sont budgétées à 114,8 millions de francs pour 2005.

Budget de l'OFEN pour 2005



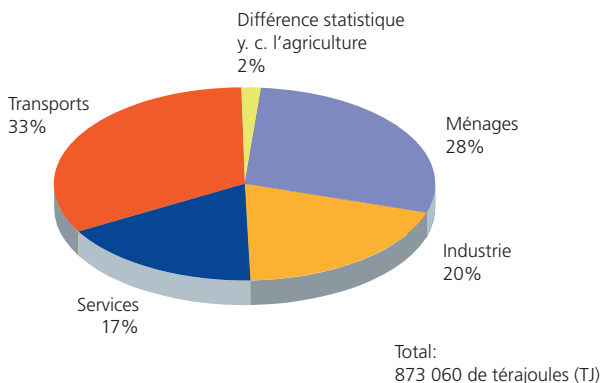
Consommation finale d'énergie de la Suisse en 2003 selon les agents énergétiques



* Solde: charbon et coke, bois et charbon de bois, chaleur à distance, ordures et déchets industriels, autres énergies renouvelables

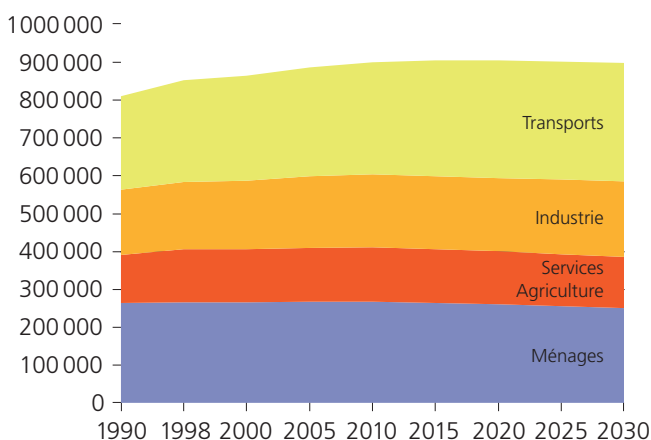
Source: Statistique globale suisse de l'énergie 2003

Consommation finale d'énergie de la Suisse en 2003 selon les groupes de consommateurs



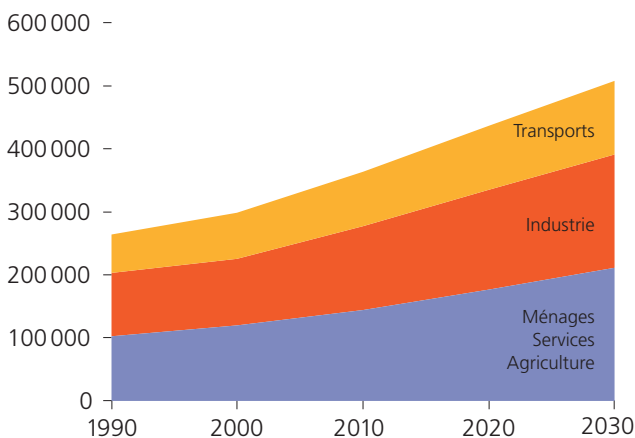
Source: Statistique globale suisse de l'énergie 2003

Evolution de la consommation finale d'énergie de la Suisse de 1990 à 2030 selon les groupes de consommateurs [en TJ]



Source: Prognos, 2000 (référence à la loi sur l'énergie)

Evolution de la consommation finale d'énergie mondiale de 1990 à 2030 selon les groupes de consommateurs [en PJ]



Source: Commission européenne, étude WETO, 2003

- 06.01.05 Apéritif du Nouvel An de l'Office fédéral de l'énergie, Berne
- 01.03.05 Atelier «Mobilité» du projet Perspectives énergétiques, Berne
- 03.03.05 Forum Habitat & Jardin, Lausanne
- 22.03.05 Petit-déjeuner Energie de l'OFEN à Lucerne
- 29.04.05 Assemblée de printemps de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, Berne
- 13.05.05 Conférence des services de l'énergie cantonaux
- 21.06.05 Assemblée générale de la SSG, Schaffhouse
- 22.06.05 Petit-déjeuner Energie de l'OFEN à Saint-Gall
- 25.06.05 Assemblée générale de l'Union Pétrolière, Zurich
- 30.06.05 Conférence stratégie et bilan de SuisseEnergie
- 25.08.05 Assemblée générale de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, Aarau
- 22.09.05 Assemblée générale de l'AES, Lucerne

www.suisse-energie.ch
www.perspectives-energetiques.ch
www.admin.ch/uvek
www.hsk.ch
www.ksa.admin.ch
www.esti.ch
www.svti.ch

Energieia: la revue de l'Office fédéral de l'énergie
Abonnement gratuit: office@bfe.admin.ch



Office fédéral de l'énergie OFEN

Worblentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne

Tél. 031 322 56 11, fax 031 323 25 00

office@bfe.admin.ch · www.suisse-energie.ch

**L'OFEN est un office du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)**